

**Concours de composition
Harmonie de la Relève de la Capitale
1^{ère} édition (2024-2025)**



Dans le but d’approfondir sa mission de permettre l’épanouissement musical d’un musicien de la relève, l’Harmonie de la Relève de la Capitale inaugure un nouveau concours de composition ouvert à tous les compositeurs (étudiants, amateurs, professionnels) âgés entre 15 et 35 ans.

Les œuvres soumises au concours seront évaluées par un comité composé de nos deux directeurs musicaux, Caroline Fortin et François-Olivier Loignon, de François Dorion, chef d’orchestre, artiste Yamaha et directeur musical de l’Harmonie de Charlesbourg, et d’André Garneau, enseignant en musique à la retraite. L’œuvre gagnante sera annoncée en février et elle sera créée lors du concert du 31 mai qui aura pour thème « Mythologie ». Le compositeur de l’œuvre sélectionnée se méritera également une bourse de 1000\$.

Pour plus d’informations concernant l’Harmonie de la Relève de la Capitale, visitez notre site web : <https://www.harmoniedelareleve.com/>

Critères de composition :

- L’œuvre doit s’inspirer d’une légende québécoise.
- L’œuvre doit avoir un niveau de difficulté entre le grade 3 et le grade 4 pour harmonie.
- L’œuvre devra être majoritairement tonale/modale et éviter les éléments techniques trop avancés (polyrythmie, polytonalité, multiphoniques, etc.)
- L’œuvre doit avoir une durée minimale de 5 minutes et une durée maximale de 10 minutes.
- Le compositeur a accès à l’instrumentation suivante

-Piccolo*	-Trompettes I, II et III
-Flutes I et Flutes II	-Cors I, II, III* et IV*
-Hautbois (une seule voix)	-Trombone I, II et III*
-Basson (une seule voix)	-Euphonium
-Petite clarinette en mib*	-Tuba
-Clarinettes I, II et III	-Basse
-Clarinette Basse	-Timbales
-Saxophones altos I et II	-Percussions (2 voix)
-Saxophones ténors I et II*	-Percussions à maillets
-Saxophone baryton	-Piano*

*Les instruments accompagnés d’un astérisque sont des voix facultatives.

Règlements concernant le compositeur :

Le compositeur soumettant une œuvre doit :

- Résider au Québec
- Être âgé entre 15 et 35 ans
- Être disponible pour la création de l'œuvre le 31 mai et pour 2 répétitions entre mars et mai.

Soumission de l'œuvre :

Toutes les œuvres devront être soumises au plus tard le 15 décembre à 23h59 à l'adresse info.hrcapitale@gmail.com.

Le dossier de l'œuvre devra contenir :

- La partition de chef de l'œuvre en version PDF.
- Un enregistrement MIDI de l'œuvre
- Une pièce d'identité valide du candidat
- Une preuve de résidence du candidat

Toute œuvre ne respectant pas les critères mentionnés plus haut sera pénalisée.

Toute forme de plagiat entraînera la disqualification de l'œuvre.

Évaluation de l'œuvre :

Les œuvres soumises au concours seront évaluées par un jury composé des directeurs musicaux et de deux juges externes. Ceux-ci évalueront les œuvres selon les critères suivants : respect des critères du concours, esthétique, originalité et faisabilité de l'œuvre. L'évaluation de chaque juge externe (2) vaudra pour 30% de la note finale et celle des directeurs musicaux pour 30%.

En plus de leurs évaluations, les juges identifieront les cinq pièces ayant eu la plus grande appréciation des juges. Ces cinq pièces seront soumises à l'écoute aux musiciens de l'HRC qui détermineront leurs coups de cœur. Cette sélection des musiciens vaudra 10% de la note finale.

Calendrier du concours de composition :

- Octobre à décembre : appel aux compositions
- 15 décembre : date limite pour soumettre une œuvre au concours
- Janvier : Évaluation des œuvres reçues
- Février : Annonce du gagnant du concours
- Mars à mai : Répétition de l'œuvre (dont deux répétitions en compagnie du compositeur)
- 31 mai : Création de l'œuvre gagnante en concert